



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

Direction des libertés publiques – pôle accueil général

LETTRE INFO AUX MAIRIES

**SEPTEMBRE 2015**

### NATURALISATIONS

#### ATTENTION

- A partir du **01 octobre 2015**, une plateforme naturalisation est créée à la préfecture d'Ille-et-Villaine.

L'instruction des dossiers est à **RENNES**, mais il est toujours possible d'obtenir des renseignements à la préfecture de Saint-Brieuc (bureau des étrangers) \_\_\_\_\_

### PERMIS DE CONDUIRE

La mission permis de conduire est recentrée depuis le **1<sup>er</sup> Janvier 2014** en préfecture des Côtes-d'Armor pour l'ensemble du département.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, le service des permis de conduire est fermé le jeudi matin .



- Depuis le **1<sup>er</sup> septembre 2014**, pour toute demande de duplicata (vol et perte) de permis de conduire, 1 timbre fiscal de **25 Euros** est demandé.
- Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Permis-de-conduire> (encadré : échange de permis étranger et outremer)

### IMMATRICULATIONS

- A partir du **28 septembre 2015**, le tarif des frais d'acheminement pour les immatriculations passent de **2,50 euros à 2,76 euros**.
- Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Carte-grise>

La préfecture est certifiée QUALIPREF - AFNOR certification n°180

